

Un passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants est-il possible ?

Composantes du verrouillage, leviers et mesures opérationnelles pour la filière lait en Région wallonne

Auteurs : Timothée Petel, Clémentine Antier, Philippe Baret

Version du 11 mars 2019

Avec le soutien de
la



Wallonie

Travaux menés dans le cadre de la convention "Etude relative à la mise en œuvre d'un passage du modèle agricole actuel à un modèle sans produits phytopharmaceutiques et à usage limité d'engrais chimiques" établie avec l'Université catholique de Louvain par le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings.

Sommaire

1. Démarche et méthodologie	3
2. Paramètres de l'analyse.....	3
3. Composantes du verrouillage au passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants.....	4
4. Leviers, mesures et acteurs favorisant le passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants	9
5. Synthèse : liste complète des verrouillages, leviers et mesures identifiées	118

1. Démarche et méthodologie

La transition vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants implique des changements d'ordre économique, technique et organisationnel au niveau de l'agriculteur et des autres acteurs des filières.

Afin d'étudier les facteurs qui influencent les dynamiques de changements de système, et en particulier l'adoption de systèmes plus économes en intrants, des groupes de discussion multi-acteurs (*focus groups*) ont été menés en septembre 2017 avec des représentants des différents maillons de la filière lait en Région wallonne (représentants des agriculteurs, de l'amont et de l'aval de la filière, conseillers agricoles, chercheurs, représentants de la société civile) (voir le rapport complet : *Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière lait en Région wallonne*). Les groupes de discussion ont été animés à l'appui de scénarios prospectifs. Un scénario tendanciel et un scénario dit 'de transition' (illustrant un plus fort développement des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants) ont été modélisés et présentés. Les focus groups ont permis d'établir collectivement une première liste des facteurs d'influence, freins et leviers à une évolution vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants.

Ces aspects ont ensuite été approfondis au travers d'entretiens d'acteurs, afin d'affiner la liste de leviers et d'identifier des mesures opérationnelles pertinentes.

Il s'agit d'un travail de documentation, établi avec des acteurs de la filière. Des visions différentes des stratégies à adopter peuvent ainsi coexister au sein du document. Les éléments repris ne reflètent pas spécifiquement les vues des auteurs du rapport. La présente version est datée du 11 mars 2019, et peut faire l'objet de versions ultérieures jusqu'à fin 2019¹.

Le présent rapport présente les résultats obtenus pour la filière du lait. Une démarche similaire a été menée pour les filières des pommes de terre, des céréales et de la viande bovine en Région wallonne

2. Paramètres de l'analyse

Plusieurs composantes du verrouillage rendant difficile le passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants ont été identifiées. Chaque **composante du verrouillage** est décrite et décomposée en différents facteurs explicatifs.

Face à chaque composante du verrouillage, plusieurs **leviers** ont été identifiés. Il s'agit de conditions et d'incitations permettant de déverrouiller la situation et de faciliter la transition des systèmes d'élevage. Il est à noter que certains leviers peuvent être mobilisés pour plusieurs composantes. En outre, les leviers sont plus au moins faciles à activer, l'application de certains étant freinée par différents facteurs.

Les leviers sont associés à différentes **mesures opérationnelles**. Elles consistent en des actions concrètes utiles pour permettre l'application des leviers.

Enfin, les **acteurs clés des filières** permettant la mise en œuvre des mesures sont cités.

Ces différents paramètres (composantes du verrouillage, leviers et mesures opérationnelles) sont donc liés les uns aux autres. Ces liens sont illustrés dans la Figure ci-dessous, avec l'exemple de la composante du verrouillage n°5 de la filière lait.

¹ Des contributions complémentaires au document peuvent être soumises par e-mail à l'adresse suivante : scenagri@gmail.com.

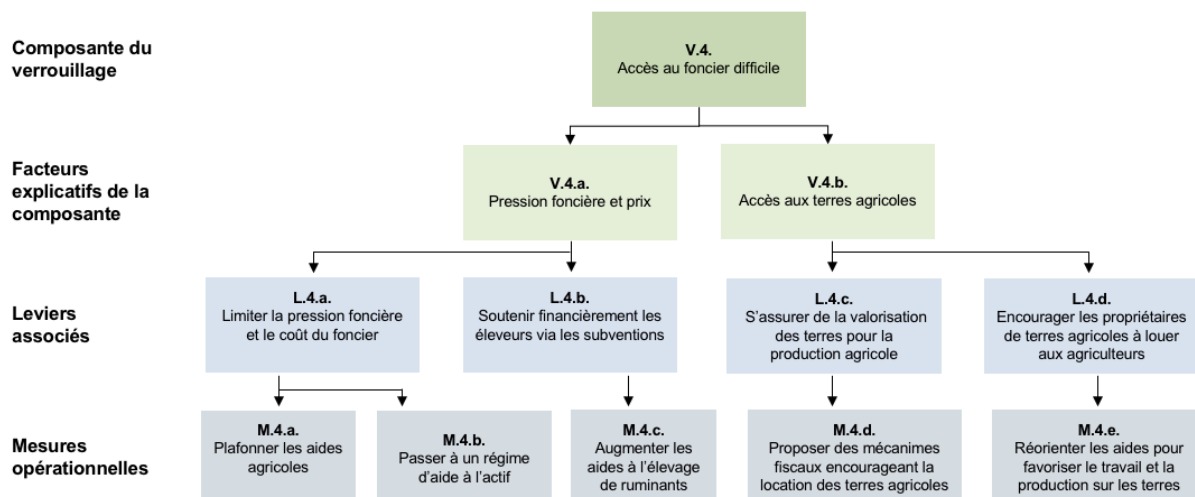


Figure 1 : Exemple des facteurs, leviers et mesures opérationnelles identifiés pour la quatrième composante du verrouillage de la filière lait

3. Composantes du verrouillage au passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants

Sept composantes contribuant au verrouillage du système et rendant difficile le passage vers des modes de production à moindre utilisation d'intrants dans la filière lait ont été identifiées (Tableau 1). Chaque composante est décrite ci-après. Les leviers et mesures opérationnelles associés à chaque composante sont ensuite présentés (Tableau 2).

Tableau 1 : Composantes du verrouillage

<p>1^{er} aspect : Les connaissances et techniques en faveur d'une évolution vers des modes de production à moins d'intrants sont encore insuffisamment développées et diffusées</p> <p>V.1. Le manque d'intérêt et de connaissances spécifiques par rapport aux systèmes extensifs herbagers est un obstacle à leur mise en place.</p> <p>V.2. Le manque d'analyses technico-économiques des systèmes d'élevage bovins lait freine les réflexions sur l'intérêt de l'évolution des pratiques.</p>
<p>2^{ème} aspect : Les ressources nécessaires pour faire évoluer les modes de production sont limitées</p> <p>V.3. Le manque de ressources financières rend difficile le changement de système, notamment vers des systèmes à moins d'intrants.</p> <p>V.4. Les difficultés pour accéder à la terre freinent le développement des systèmes plus extensifs herbagers utilisant plus de surfaces, notamment de prairies.</p>
<p>3^{ème} aspect : Les opportunités pour réussir dans les modes de production alternatifs sont insuffisantes</p> <p>V.5. Le prix du lait volatile, faible et homogène freine les exploitants dans les projections nécessaires aux démarches de transition.</p> <p>V.6. La création et le développement de filières de commercialisation de produits de qualité différenciée et d'origine locale sont freinés par différents facteurs.</p> <p>V.7. Les difficultés pour assurer la valorisation de la viande issue des races mixtes freinent les éleveurs à se lancer dans ce système.</p>

V.1. Le manque d'intérêt et de connaissances spécifiques par rapport aux systèmes extensifs herbagers est un obstacle à leur mise en place

V.1.a. Formation plus orientée vers les systèmes intensifs

La formation proposée aux agriculteurs n'est majoritairement pas favorable à l'acquisition de telles connaissances (car plus orientés vers les modes de production basés sur l'utilisation d'intrants).

- En ce qui concerne la formation dans les écoles d'agriculture, les pratiques alternatives ne sont pas systématiquement intégrées dans les programmes (p.ex. : désherbage mécanique).
- Les cours A, B et C pour l'installation sont donnés par les syndicats (et peuvent être orientés en fonction de leur revendication).
- Les stages se passent souvent chez des membres de la famille présentant un mode de production similaire à celui du cadre familial et ne contribuent alors pas à la mise en place de nouveaux modèles.

V.1.b. Conseil agricole plus orienté vers des systèmes à forte utilisation d'intrants

La majorité des conseils fournis aux agriculteurs sont donnés par des conseillers commerciaux qui ont tendance à favoriser les systèmes à forte utilisation d'intrants.

V.1.c. Accès aux services et formations alternatifs compliqué pour éleveurs

Les formations et conseils alternatifs et relatifs aux systèmes à moindre utilisation d'intrants existent. Cependant, les agriculteurs n'ont pas forcément accès à ces services (charge de travail trop importante pour se lancer dans les recherches, manque d'accès aux sources d'informations, difficulté à cibler l'organisme adéquat, manque de relais de la presse agricole pour ces initiatives, etc.). Cela s'explique notamment par une presse agricole qui fait peu écho à ces initiatives. Pour ces mêmes raisons, l'accès aux connaissances, notamment aux résultats du secteur de la recherche n'est pas aisé.

V.1.d. Mentalité conservatrice du secteur agricole

La mentalité de certains éleveurs freine les possibilités de réflexions sur l'évolution de leur système. Cela s'explique par un secteur agricole considéré par de nombreux acteurs comme plutôt conservateur et réfractaire aux changements. Cette situation est accentuée dans le secteur de l'élevage où de très nombreux éleveurs sont proches de la retraite et donc moins enclins à revoir leurs pratiques.

V.1.e. Manque de référentiels technico-économiques

Le manque de référentiels technico-économiques permettant de comparer les modèles de production ou démontrant l'intérêt des systèmes économes en intrants en fonction des contextes n'incitent pas les conseillers et les éleveurs à modifier leurs pratiques.

NB : Les pratiques agricoles concernées sont principalement liées à la gestion du pâturage, la gestion des fourrages pour viser l'autonomie alimentaire de l'exploitation.

V.2. Le manque d'analyses technico-économiques des systèmes d'élevage bovins lait freine les réflexions sur l'intérêt de l'évolution des pratiques

Grâce aux résultats du contrôle laitier, les éleveurs laitiers sont capables de suivre l'évolution de leur production (en termes de qualité et quantité) et juger l'efficacité de leurs pratiques. Toutefois, la majorité

des éleveurs ne réalise pas d'analyses technico-économiques permettant de définir leur coûts de production et leur rentabilité, ou d'identifier des pistes d'évolution de leurs pratiques.

V.2.a. Charge de travail élevée

Les éleveurs ayant une charge de travail très importante n'ont pas le temps de réaliser des analyses technico-économiques pour identifier d'éventuelles pistes d'évolution de leur système.

V.2.b. Manque de connaissances spécifiques

Les éleveurs ne possèdent pas forcément les compétences pour réaliser ces analyses technico-économiques.

V.2.c. Comptabilité de gestion non obligatoire

Les comptabilités de gestion n'étant obligatoires que dans le cas de demandes d'aides à l'investissement et à la reprise, ces dernières ne sont pas réalisées par tous les éleveurs.

V.2.d. Comptabilités de gestion pas systématiquement accompagnées de réflexion sur l'évolution des pratiques

Les comptabilités ne sont pas systématiquement accompagnées d'analyse techniques et de pistes de réflexions sur les possibilités d'évolution des pratiques.

V.2.e. Comptabilités de gestion réalisées par les syndicats agricoles

Les comptabilités sont fréquemment réalisées par les syndicats qui proposent alors des solutions parfois orientées en fonction de leurs positions (et dans certains cas plutôt en direction des systèmes intensifs).

V.2.f. Manque de conseillers indépendants disponibles

Le nombre de conseillers capables de coupler analyses techniques et économiques est trop faible.

V.3. Le manque de ressources financières rend difficile le changement de système, notamment vers des systèmes à moins d'intrants

V.3.a. Manque de trésorerie

Le manque de trésorerie empêche les éleveurs de réaliser les investissements nécessaires à la transition de leur système et les forcent à recourir à l'emprunt.

V.3.b. Accès aux investissements difficile à cause des charges d'emprunts

Les charges d'emprunts liées à des investissements importants à long terme (notamment pour moderniser et mécaniser leur exploitation) empêchent certains éleveurs d'investir à nouveau et les forcent alors à rester dans un schéma de production intensif.

V.3.c. Accès aux investissements difficile pour les projets alternatifs

Les prêts bancaires sont plus accessibles aux projets associés aux systèmes intensifs. Les projets visant à augmenter la production présentent en effet plus de garanties pour les organismes financiers. La logique est similaire pour les aides à l'investissement et à la reprise.

V.3.d. Accès aux investissements difficile pour les éleveurs en fin de carrière

La possibilité de se lancer dans des investissements est limitée pour de nombreux éleveurs laitiers s'approchant de leur fin de carrière².

V.4. Les difficultés pour accéder à la terre freine le développement des systèmes plus extensifs herbagers utilisant plus de surfaces, notamment de prairies

V.4.a. Pression foncière et prix prohibitifs

Le coût du foncier est prohibitif pour de nombreux éleveurs qui ne peuvent donc pas disposer des surfaces nécessaires (notamment en prairies) pour développer des systèmes plus extensifs herbagers (utilisant plus de superficies). La pression foncière et la hausse des prix du foncier qui en résulte, sont d'autant plus forts dans les régions de grandes cultures. Dans la situation actuelle, la compétition entre activités agricoles s'avère d'ailleurs défavorable au maintien de l'élevage.

V.4.b. Accès à la terre agricole limité par la réticence de certains propriétaires à louer

L'accès à la terre pour les éleveurs est limité car certains propriétaires seraient réticents à mettre leurs terres en location compte tenu des contraintes que cela pourrait représenter (durée du bail considérée comme trop longue).

V.4.c. Accès à la terre agricole limitée par l'utilisation de surfaces mobilisées pour un usage non-productif

L'accès à la terre pour les éleveurs est limité car certaines terres sont possédées par des agriculteurs de façon à avoir accès aux primes et non dans un objectif de valorisation des surfaces pour une activité de production agricole.

NB : Il n'existe aucun chiffre permettant d'évaluer l'ampleur des phénomènes cités dans V.4.b et V.4.c.

V.5. Le prix du lait volatile, faible et homogène freine les exploitants dans les projections nécessaires aux démarches de transition

V.5.a. Prix du lait volatile

Le prix du lait payé aux exploitants, basé sur le marché mondial, présente une forte volatilité, ce qui freine les projections nécessaires aux démarches de transition.

V.5.b. Prix du lait faible

Le prix du lait est considéré comme particulièrement faible au cours des dernières années, ce qui se traduit par une viabilité économique des fermes laitières qui est, pour beaucoup, difficile. Dans ces conditions, les éleveurs se questionnent sur l'intérêt de continuer leur activité et sont freinés dans leur démarche de réflexion sur la transition de leur système.

² L'âge moyen serait de 56 ans et les moins de 30 ans représenteraient moins de 5% des éleveurs (Enquête auprès des acteurs de la filière, 2018).

V.5.c. Prix du lait similaires quel que soit le système d'élevage

Le prix du lait est actuellement similaire quel que soit le système d'élevage adopté (sauf en agriculture biologique), ce qui n'incite pas les éleveurs à changer de système et tend à encourager les modèles les plus intensifs.

V.6. La création et le développement de filières de commercialisation de produits laitiers de qualité différenciée et d'origine locale est freinée par différents facteurs

V.6.a. Dépendance économique envers le partenaire commercial actuel

Le changement de partenaire et de circuit de commercialisation représente une difficulté pour les éleveurs laitiers car ces derniers sont dépendants économiquement de leur laiterie. Cette situation est renforcée par le fait qu'ils sont généralement obligés de livrer l'ensemble de leur production à un même acteur et qu'il existe peu de laiteries en Région wallonne.

V.6.b. Relation de confiance avec le partenaire commercial actuel

Le changement de partenaire et de circuit de commercialisation représente une difficulté pour les éleveurs laitiers : ils peuvent être freinés à l'idée de se tourner vers un nouveau partenaire sans garantie d'établir une relation de confiance.

V.6.c. Difficultés de rassembler plusieurs acteurs autour d'un projet collectif

La création et le développement de projets de commercialisation de produits laitiers de qualité différenciée nécessite de trouver des partenaires ayant les mêmes besoins de valorisation et la même taille, pour les fédérer autour d'un projet commun, et de prendre en compte les exigences et contraintes de chacun.

V.6.d. Manque de connaissances et de dialogue entre les acteurs de la filière

Le manque de connaissance et de dialogue entre les différents maillons de la filière complique la mise en place d'initiatives rassemblant les acteurs autour d'une même table. La culture de la coopération est vue comme trop faible en Région wallonne, à la fois entre éleveurs et entre acteurs des différents maillons des filières.

V.6.e. Suivi complexe pour les éleveurs

Le suivi de tels projets de filières de commercialisation pour les éleveurs s'avère compliqué car cela constitue une charge de travail complémentaire importante et pour laquelle ils ne disposent pas nécessairement des compétences nécessaires.

V.6.g. Manque de ressources financières

La mise en place de structure/outils/projets de commercialisation est freinée par le fait que les trésoreries des exploitations laitières ne permettent pas de réaliser des investissements.

V.7. Les difficultés pour assurer la valorisation de la viande des races mixtes freinent les éleveurs à se lancer dans ce système

De manière générale, le choix de la (des) race(s) est fortement lié au choix d'un système d'élevage : un développement plus important des systèmes extensifs se ferait notamment en se basant sur des races

mixtes, ce qui impliquerait une nouvelle production de viande. Celle-ci implique des changements opérationnels au sein des fermes. De plus, cette production viendrait alors s'ajouter à celle du cheptel viandeux et pourrait modifier les équilibres.

V.7.a. Manque de connaissances spécifiques

La valorisation de la viande des races mixtes nécessite pour les éleveurs l'acquisition de nouvelles connaissances quant à la gestion du troupeau.

V.7.b. Difficulté de développer un nouveau circuit de commercialisation

La nécessité de trouver un nouveau circuit de commercialisation pour assurer la valorisation de la viande freine les éleveurs à se lancer dans les races mixtes. Le manque d'assurance de débouchés pour la viande bio renforce cette réticence (voir V.7.a. de la filière viande bovine).

4. Leviers, mesures et acteurs favorisant le passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants

Dix-sept leviers et trente-trois mesures opérationnelles ont été identifiés pour favoriser le passage vers des systèmes à moindre utilisation d'intrants dans la filière du lait (Tableau 2). Les mesures et les acteurs clés permettant leur mise en œuvre sont décrits ci-après. Les mesures ne sont pas ordonnées par ordre de priorité ou facilité de réalisation. Un tel ordonnancement pourrait faire l'objet d'un travail participatif avec les acteurs concernés.

Tableau 2 : Liste de leviers et mesures associées pour favoriser le passage vers des systèmes à moindre utilisation d'intrants dans la filière lait en Région wallonne

Leviers identifiés	Mesures associées
Leviers pour adresser le manque de connaissances et d'intérêt en faveur d'une évolution des modèles	
L.1.a. Démontrer l'intérêt des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants en termes de résultats économiques, agronomiques et environnementaux	M.1.a., M.1.b.
L.1.b. Assurer la diffusion des pratiques et des résultats de la recherche associés aux systèmes à moindre utilisation d'intrants	M.1.c., M.1.d., M.1.e., M.1.f., M.1.g., M.1.h., M.1.i.
L.1.c. Faciliter l'adoption des pratiques dans les exploitations	M.1.h., M.1.i.
L.2.a. Assurer la diffusion des connaissances permettant la réalisation d'analyses technico-économiques	M.2.a., M.2.b., M.2.c., M.2.d.
L.2.b. Faciliter la réalisation d'analyses technico-économiques couplant l'état des lieux à des pistes de réflexions pour faire évoluer le système d'élevage	M.2.c., M.2.d., M.2.e.
Leviers pour adresser le manque de ressources nécessaires pour changer de modèle	
L.3.a. Utiliser les politiques agricoles et les subventions associées	M.3.a, M.3.b.
L.3.b. Revoir les systèmes d'accès aux prêts bancaires et aux aides à l'investissement et à la reprise (critères de sélection)	
L.4.a. Limiter la pression foncière et le coût du foncier	M.4.a., M.4.b.
L.4.b. Soutenir financièrement les éleveurs via les politiques agricoles, notamment par les subventions	M.4.c.
L.4.c. Encourager les propriétaires de terres agricoles à louer aux agriculteurs	M.4.d.
L.4.d. S'assurer de la valorisation des terres pour la production agricole	M.4.e.
Leviers pour adresser l'insuffisance des opportunités pour réussir dans les modèles alternatifs	

L.5.a.	Revoir les politiques agricoles, notamment pour remettre en place des mécanismes publics de régulation des prix au niveau européen	M.5.a.
L.5.b.	Renforcer la capacité de négociation des éleveurs sur la fixation des prix. La répartition de la valeur dans la filière doit être contrôlée de façon à s'assurer que les éleveurs soient rémunérés de façon équitable par rapport aux autres maillons	M.5.b., M.5.c.
L.5.c.	Favoriser la création de filières assurant des débouchés et des prix rémunérateurs pour les productions de qualité différenciée et issues de systèmes d'élevage herbagers et à moindre utilisation d'intrants	M.6.a. à M.6.g.
L.6.a.	Favoriser le développement des filières de commercialisation locales pour les productions de qualité différenciée (en bio et en conventionnel)	M.6.a., M.6.b., M.6.c., M.6.d., M.6.e., M.6.f., M.6.g.
L.7.a.	Favoriser la diffusion et l'adoption des pratiques relatives à la gestion de troupeaux mixtes ainsi que les techniques d'engraissement adaptées aux races mixtes et aux systèmes plus autonomes	M.7.a, M.1.a à M.1.i.
L.7.b.	Soutenir les éleveurs engagés dans des systèmes d'élevage extensifs et à races mixtes dans leur recherche de partenaires pour valoriser leurs bêtes (engraisseurs, chevilleurs, etc.)	M.7.b.

Mesures liées à la première composante du verrouillage (manque de connaissance et d'intérêt pour les pratiques spécifiques)

- **M.1.a. Favoriser les analyses technico-économiques**

Favoriser les analyses technico-économiques des exploitations couplant l'état des lieux à des pistes de réflexions pour faire évoluer le système (voir V.2.).

- **M.1.b. Fournir des référentiels technico-économiques**

Fournir aux conseillers et aux éleveurs des référentiels technico-économiques permettant de comparer les systèmes et démontrant l'intérêt des systèmes économes dans différents contextes. Cela passe notamment par la mise en place de suivis au sein de réseaux de fermes et une centralisation des données technico-économiques.

- **M.1.c. Revoir les programmes scolaires et la formation des enseignants**

Revoir les programmes scolaires et la formation des enseignants de façon à présenter l'ensemble des systèmes de production et pratiques associées ainsi que leurs conséquences. Idem pour les conseillers des agriculteurs.

- **M.1.d. S'assurer que les stages permettent de découvrir différents modes de production**

Faire en sorte que des stages soient réalisés dans des exploitations présentant des modes de production différents de celui du cadre familial.

- **M.1.e. Intégrer dans les cours A, B et C des intervenants extérieurs neutres.**

Intégrer dans les cours A, B et C des intervenants extérieurs neutres.

- **M.1.f. Orienter de façon plus systématique la recherche en fonction des besoins des agriculteurs**

Orienter de façon plus systématique et ciblée la recherche en fonction des besoins des agriculteurs sur le terrain. Des plateformes d'échanges pourraient faciliter les liens entre chercheurs et agriculteurs et l'identifications des sujets prioritaires.

- **M.1.g. Assurer la communication des résultats des expérimentations aux agriculteurs et conseillers**

Assurer la communication des résultats des expérimentations menées par les centres de recherches agronomiques et les universités aux agriculteurs et aux conseillers agricoles. Cela pourrait passer par :

- la multiplication des journées d'étude rassemblant chercheurs et agriculteurs (p.ex. : Journée de la Recherche à l'Action en Agriculture Biologique³) ;
- la mise en place d'une équipe dédiée à la communication en direction des agriculteurs.

- **M.1.h. Soutenir les échanges en groupe de pairs**

Soutenir les échanges en groupes de pairs avec apports de connaissances externes de la part d'autres agriculteurs ou d'experts. Ces rencontres peuvent être proposées sous différentes formes : visites de terrain et de séances d'informations. Afin d'encourager les agriculteurs à participer à ces réflexions, ces initiatives pourraient par exemple être intégrées à l'éco-conditionnalité (obligation de formation continue) ou dans la phytolice⁴.

- **M.1.i. Soutenir le conseil personnalisé et indépendant**

Soutenir le conseil personnalisé et indépendant des éleveurs vers des systèmes à moindre utilisation d'intrants. Cela passe par le soutien aux organismes réalisant du conseil orienté vers ce genre de pratiques (voir acteurs clés).

NB : L'accompagnement lors de la reprise des exploitations est vu comme un facteur favorable pour faciliter un changement de système.

Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :

- Pour toutes les M.1. :
 - Collège des producteurs (qui est amené à remettre un avis d'orientation sur la recherche, l'encadrement et la formation⁵).
- Pour M.1.a. Favoriser les analyses technico-économiques :
 - Voir acteurs associés aux mesures opérationnelles relatives au V.2.
- Pour M.1.b. Fournir des référentiels technico-économiques :
 - CRA-W
 - Recherche universitaire
 - AWE
- Pour M.1.c. Revoir les programmes scolaires et la formation des enseignants :
 - Non identifié
- Pour M.1.d. S'assurer que les stages permettent de découvrir différents modes de production :
 - Non identifié
- Pour M.1.e. Intégrer dans les cours A, B et C des intervenants extérieurs neutres :
 - Non identifié
- Pour M.1.f. Orienter de façon plus systématique la recherche en fonction des besoins des agriculteurs :

³ <http://www.cra.wallonie.be/fr/2e-journee-de-la-recherche-a-laction-en-agriculture-biologique-1>

⁴ Certificat obligatoire pour les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers de produits phytopharmaceutiques. Chaque titulaire de phytolice doit assister à un certain nombre d'activités de formation pendant la durée de validité de sa licence. Plus d'informations : <https://fytoweb.be/fr/phytolice>

⁵ En octobre 2018, le Collège des Producteurs a présenté officiellement aux autorités publiques un avis d'orientation pour la recherche, l'encadrement et la formation en agriculture. Cet avis émane des résultats qui sont ressortis de l'enquête menée à partir de juin 2018 et pour laquelle près de 800 agriculteurs ont répondu. Le document est disponible ici : <https://filagri.be/blog/2018/11/06/publication-avis-resultats-de-lenquete-sur-lorientation-de-la-recherche-de-lencadrement-et-de-la-formation-en-agriculture/>

- CRA-w
- Recherche universitaire
- Syndicats agricoles
- Pour M.1.g. Assurer la communication des résultats des expérimentations aux agriculteurs et conseillers :
 - CRA-w
 - Recherche universitaire
 - Syndicats agricoles
 - Presse agricole
- Pour M.1.h. Soutenir les échanges en groupe de pairs :
 - Biowallonie (séances de d'informations⁶)
 - FUGEA (Groupes sur l'autonomie fourragère⁷ et Salon de l'autonomie fourragère⁸)
 - Certaines associations régionales de d'éleveurs et de détenteurs de bétail (conférences ou des visites de ferme suivis d'échanges⁹)
 - Réseau wallon de Développement Rural (Route de l'innovation¹⁰)
- Pour M.1.i. Soutenir le conseil personnalisé et indépendant :
 - Fourrages Mieux¹¹
 - APPO¹²
 - Biowallonie¹³
 - PROTECT'eau¹⁴.

Mesures liées à la deuxième composante du verrouillage (manque d'analyse technico-économiques)

• M.2.a. Assurer la formation de conseillers spécifiques

Assurer la formation de conseillers de gestion capables de réaliser des analyses technico-économique des exploitations et d'orienter les pratiques vers des systèmes plus économes en intrants.

• M.2.b. Revoir les programmes de formation agricole

Revoir les programmes de formation agricole afin de mieux intégrer les analyses de rentabilité agricole et l'utilisation d'outils numériques associées.

• M.2.c. Proposer des séances d'information et de formation sur la réalisation d'analyses technico-économiques

Proposer des séances d'information et de formation sur la réalisation d'analyses technico-économiques. Développer des formations et des tutoriels en ligne sous format vidéo et de façon didactique pour l'utilisation des outils numériques disponibles.

⁶ <https://www.biowallonie.com/agenda/>

⁷ <https://fugea.be/groupes-autonomie/>

⁸ <https://fugea.be/salon-de-lautonomie/>

⁹ Exemple de l'AREDB de Stavelot-Vielsam : <http://www.aredb-stavelot-vielsalm.be/>

¹⁰ <http://www.reseau-pwdr.be/content/good-practice/route-de-l%E2%80%99innovation-du-r%C3%A9seau-wallon-de-d%C3%A9veloppement-rural>

¹¹ <http://www.fourragesmieux.be/index.html>

¹² <http://www.gembloux.ulg.ac.be/phytotechnie-temperee/appo/>

¹³ <https://www.biowallonie.com/conseils-techniques/>

¹⁴ <https://protecteau.be/fr/activites>

- **M.2.d. Proposer des aides publiques pour que les éleveurs puissent se faire conseiller et encadrer**

Proposer des aides publiques pour que les éleveurs puissent se faire conseiller et encadrer d'un point de vue technico-économique par des structures indépendantes.

- **M.2.e. Développer des outils d'analyse technico-économique et d'aide à la décision.**

Développer des outils d'analyse technico-économique et d'aide à la décision.

Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :

- Pour M.2.a. Assurer la formation de conseillers spécifiques :
 - *non identifié*
- Pour M.2.b. Revoir les programmes de formation agricole :
 - *non identifié*
- Pour M.2.c. Proposer des séances d'information et de formation sur la réalisation d'analyses technico-économiques :
 - Finagri (qui réalise des analyses technico-économiques dans des fermes en difficultés en fournissant des pistes de solutions¹⁵)
 - Cellule Bio du CRA-W (outil TresoSyst¹⁶)
 - Syndicats agricoles
- Pour M.2.d. Proposer des aides publiques pour que les éleveurs puissent se faire conseiller et encadrer :
 - Ministre de l'Agriculture Fédéral
 - Ministre de l'Agriculture Régional
 - Finagri (qui réalise des analyses technico-économiques dans des fermes en difficultés en fournissant des pistes de solutions¹⁷)
 - Cellule Bio du CRA-W (outil TresoSyst¹⁸)
- Pour M.2.e. Développer des outils d'analyse technico-économique et d'aide à la décision :
 - Cellule Bio du CRA-W (outil TresoSyst).

Mesures liées à la troisième composante du verrouillage (manque de ressources financières)

- **M.3.a. Orienter les aides vers les systèmes à moindre utilisation d'intrants**

Orienter certaines aides vers les systèmes d'élevage herbagers et à moindre utilisation d'intrants. Pour cela, les aides à l'élevage de ruminants pourraient être conditionnées à certains critères de durabilité (par exemple, une part minimale de prairies permanentes et temporaires).

- **M.3.b. Proposer des subventions spécifiques**

Proposer des subventions spécifiques pour la réalisation d'analyses technico-économiques (voir V.2.), pour le suivi individuel par un conseiller (voir V.1. et V.2.) ou pour la diversification de l'activité (voir V.6.) .

¹⁵ <http://www.agricall.be/finagri/>

¹⁶ <http://www.cra.wallonie.be/fr/tresogest>

¹⁷ <http://www.agricall.be/finagri/>

¹⁸ <http://www.cra.wallonie.be/fr/tresogest>

NB : La question de la capacité de subvention d'une agriculture à moindre intrants à plus grande échelle qu'aujourd'hui est posée.

Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :

- Pour M.3.a. Orienter les aides vers les systèmes à moindre utilisation d'intrants :
 - Commission européenne
 - Ministre de l'Agriculture Fédéral
 - Ministre de l'Agriculture Régional
- Pour M.3.b. Proposer des subventions spécifiques :
 - Commission européenne
 - Ministre de l'Agriculture Fédéral
 - Ministre de l'Agriculture Régional

Mesures opérationnelles liées à la quatrième composante du verrouillage (accès à la terre)

- **M.4.a. Plafonner les aides agricoles**

Plafonner les aides agricoles (notamment le paiement de base à l'hectare). Les plus grandes exploitations (souvent en grandes cultures) reçoivent des sommes importantes les encourageant à acquérir des terres, entraînant une plus forte compétition sur le coût du foncier au détriment notamment des éleveurs.

- **M.4.b. Passer à un régime d'aide à l'actif**

Passer à un régime d'aides à l'actif (et non à l'hectare), ce qui pourrait diminuer la pression sur le foncier.

- **M.4.c. Augmenter les aides à l'élevage de ruminants**

Augmenter les aides à l'élevage de ruminants, conditionnées à une part minimale de prairies (mentionnées à la M.3.a.).

- **M.4.d. Proposer des mécanismes fiscaux encourageant la location des terres agricoles**

Proposer des mécanismes fiscaux pour que les propriétaires fonciers soient inciter à mettre en location leurs terres dans des conditions intéressantes pour les producteurs. Ex : exonérer de droits de succession les terres louées aux agriculteurs.

- **M.4.e. Réorienter les aides pour favoriser le travail et la production sur les terres**

Réorienter les aides pour favoriser le travail et la production sur les terres agricoles.

Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :

- Pour toutes les M.4. :
 - Commission européenne
 - Ministre de l'Agriculture Fédéral
 - Ministre de l'Agriculture Régional.

Mesures opérationnelles liées à la cinquième composante du verrouillage (prix du lait)

- **M.5.a. Défendre une politique européenne de régulation des marchés.**

Défendre une politique européenne de régulation des marchés.

- Encourager les producteurs à ne pas augmenter leur production en mettant en place des systèmes de prix différenciés en fonction de leur volume de production historique (Prix A plus important pour le volume de production représentant 90% de la production historique et prix B plus faible pour les volumes supérieurs).
- Dans les périodes de crise où le prix du lait est trop faible, obliger les producteurs à réduire leur production en mettant en place en parallèle un système d'aides compensatoires.

NB : La capacité des pouvoirs régionaux et nationaux à influencer les politiques agricoles européennes est questionnée.

- **M.5.b. Renforcer l'organisation de producteurs**

Renforcer l'organisation de producteurs afin d'augmenter la capacité de négociation des éleveurs vis-à-vis de la fixation des prix.

- **M.5.c. Fournir aux producteurs des informations en support des négociations**

Fournir aux producteurs des informations en support des négociations : coût de production, répartitions des marges, etc. Pour cela, il faudrait :

- Renforcer les compétences et le champ d'action de l'observatoire des prix¹⁹, mis en place au niveau Fédéral. D'après certains acteurs, différentes données (comme les marges effectuées par la grande distribution) ne sont par exemple pas encore disponibles.
- Renforcer les compétences et le champ d'action de l'observatoire du marché de la viande au niveau européen²⁰. Ce dernier n'a qu'une vocation informative et non contraignante. De plus, les informations sur la répartition des marges au sein des filières ne sont pas disponibles.
- Soutenir la réalisation d'analyses technico-économiques des systèmes d'élevage bovins (voir les M.2.).

- **Voir également M.6.a., M.6.b., M.6.c., M.6.d., M.1.6., M.6.f., M.6.g.**

Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :

- Pour V.5.a. Défendre une politique européenne de régulation des marchés :
 - Commission européenne
 - Ministre de l'Agriculture Fédéral
 - Ministre de l'Agriculture Régional
- Pour V.5.b. Renforcer l'organisation de producteurs :
 - Ministre de l'Agriculture Fédéral
 - Ministre de l'Agriculture Régional
 - Collège des Producteurs
 - Syndicats agricoles
- Pour V.5.c. Fournir aux producteurs des informations en support des négociations :

¹⁹ <https://economie.fgov.be/fr/propos-du-spf/organisation/observatoires/observatoire-des-prix>

²⁰ https://ec.europa.eu/agriculture/market-observatory/meat_en

- Commission européenne
- Ministre de l'Agriculture Fédéral
- Ministre de l'Agriculture Régional
- Collège des Producteurs.

Mesures opérationnelles liées à la sixième composante du verrouillage (création et développement de filières de commercialisation de produits laitiers de qualité différenciée et d'origine locale)

- **M.6.a. Généraliser la formation et le conseil pour la mise en place de projets de commercialisation**

Généraliser la formation sur la construction de filières à la fois pour les agriculteurs et les conseillers.

- **M.6.b. Favoriser les plateformes de rencontre entre acteurs des différents maillons**

Favoriser les plateformes de rencontre entre les acteurs des différents maillons pour renforcer la connaissance et la compréhension des besoins et contraintes de chacun.

- **M.6.c. Développer un annuaire des acteurs des filières**

Développer un annuaire des acteurs des filières, en les rassemblant par maillons.

- **M.6.d. Analyser les initiatives en place et identifier les freins et leviers**

Analyser les initiatives déjà en place ou en construction afin d'identifier les freins et facteurs de réussite. (Des facteurs de réussite déjà identifiés sont par exemple : privilégier, dans un premier temps, les initiatives à taille humaine ; établir et co-construire le cadre de développement²¹ de la filière).

- **M.6.e. Proposer un accompagnement des projets**

Proposer des conseillers, engagés et financés par la Région wallonne, pour suivre le développement des projets de filières de commercialisation de produits laitiers de qualité différenciée et d'origine locale.

- **M.6.f. Proposer des subsides pour soutenir ces projets de commercialisation**

Proposer des subsides pour soutenir ces projets multi-acteurs de commercialisation de produits de qualité différenciée.

- **M.6.g. Conditionner les aides à l'investissement aux projets collectifs**

Inciter les éleveurs à se lancer dans des projets collaboratifs en rendant les aides à l'investissement plus attractives pour les projets collectifs.

Les acteurs clés identifiés pour la mise en place de ces mesures sont les suivants :

- Pour M.6.a. Généraliser la formation et le conseil pour la mise en place de projets de commercialisation :
 - Non identifié
- Pour M.6.b. : Favoriser les plateformes de rencontre entre acteurs des différents maillons :
 - Collège des Producteurs

²¹ règlement, objectifs, etc.

- Réseau wallon de développement durable (cf. accompagnement dans la mise en place de la filière « lait au foin »²²)
- Pour M.6.c. : Développer un annuaire des acteurs des filières :
 - Collèges des Producteurs
 - Réseau wallon de développement durable
- Pour M.6.d. : Analyser les initiatives en place et identifier les freins et leviers :
 - Recherche universitaire
 - Collège des Producteurs
 - Réseau wallon de développement durable
- Pour M.6.e. Proposer un accompagnement des projets :
 - Ministre de l'Agriculture Fédéral
 - Ministre de l'Agriculture Régional
 - Diversiferm
- Pour M.6.f. Proposer des subsides pour soutenir ces projets de commercialisation :
 - Ministre de l'Agriculture Fédéral
 - Ministre de l'Agriculture Régional
- M.6.g. : Conditionner les aides à l'investissement aux projets collectifs :
 - Réseau wallon de développement durable.

Mesures opérationnelles liées à la septième composante du verrouillage (valorisation de la viande issue des races mixtes)

• M.7.a. Favoriser la diffusion et l'adoption de pratiques alternatives

Les mesures opérationnelles permettant de favoriser la diffusion et l'adoption de pratiques alternatives sont synthétisées ci-dessus (voir M.1.a. à M.1.i.). Le conseil personnalisé semble particulièrement adapté pour les éleveurs souhaitant développer ou revoir leurs pratiques d'engraissement (étant donné que l'engraissement doit être adapté aux bêtes et à leurs antécédents en termes d'alimentation et croissance). Cela passe par le soutien aux organismes réalisant du conseil orienté vers ce genre de pratiques (voir acteurs clés). Il est à noter que la gestion des races mixtes en vue d'une bonne valorisation de leur viande est un savoir détenu par un petit nombre d'éleveurs. Ces derniers devraient être intégrés dans les formations et les échanges entre pairs.

• Voir également M.1.a., M.1.b., M.1.c., M.1.d., M.1.e., M.1.f., M.1.g., M.1.h., M.1.i.

• M.7.b. Développer des structures collectives assurant la valorisation de la viande de races mixtes

Développer des structures collectives assurant (i) l'identification de débouchés et (ii) la transformation de la viande afin de proposer aux acheteurs un certain volume de morceaux standardisés répondant à leurs attentes. Cela passe par la mise en place d'ateliers de découpe et de transformation certifiés bio et la formation de bouchers capables de gérer les découpes et la transformation de viandes issues de races mixtes (différentes du Blanc Bleu Belge). Ces structures pourraient être associée à la création d'appellation ou de label pour différencier ce type de viande et d'élevage.

NB : Les freins et leviers à la place de ces structures et des circuits de commercialisation alternatifs sont discutés dans la note concernant la filière viande (voir V.6.).

²² <https://filagri.be/blog/2018/08/30/sechage-de-foin-en-grange-et-lait-de-foin/>

Les acteurs clés identifiés sont les suivants :

- Pour M.7.a. Favoriser la diffusion et l'adoption de pratiques alternatives :
 - Voir acteurs associés aux mesures opérationnelles relatives au V.1.
- Pour M.7.b. Développer des structures collectives assurant la valorisation de la viande de races mixtes :
 - Exemple intéressant : Des éleveurs de Rouge Pie de l'Est travaillent ensemble pour monter leur filière de commercialisation en Wallonie. Ils s'inspirent d'éleveurs de Rouge Pie de l'Est en Allemagne qui collaborent avec des bouchers et ont monté leur propre marque.

5. Synthèse : liste complète des verrouillages, leviers et mesures identifiées

A. Composantes du verrouillage au passage vers des modes de production à moindre utilisation d'intrants

V.1. Le manque d'intérêt et de connaissances spécifiques par rapport aux systèmes extensifs herbagers est un obstacle à leur mise en place

- V.1.a. Formation plus orientée vers les systèmes intensifs
- V.1.b. Conseil agricole plus orienté vers des systèmes à forte utilisation d'intrants
- V.1.c. Accès aux services et formations alternatifs compliqué pour les éleveurs
- V.1.d. Mentalité conservatrice du secteur agricole
- V.1.e. Manque de référentiels technico-économiques

V.2. Le manque d'analyses technico-économiques des systèmes d'élevage bovins lait freine les réflexions sur l'intérêt de l'évolution des pratiques

- V.2.a. Charge de travail élevée
- V.2.b. Manque de connaissances spécifiques
- V.2.c. Comptabilités de gestion non obligatoires
- V.2.d. Comptabilités de gestion pas systématiquement accompagnées de réflexion sur l'évolution des pratiques
- V.2.e. Comptabilités de gestion réalisées par les syndicats agricoles
- V.2.f. Manque de conseillers indépendants disponibles

V.3. Le manque de ressources financières rend difficile le changement de système, notamment vers des systèmes à moins d'intrants

- V.3.a. Manque de trésorerie
- V.3.b. Accès aux investissements difficile à cause des charges d'emprunts
- V.3.c. Accès aux investissements difficile pour les projets alternatifs
- V.3.d. Accès aux investissements difficile pour les éleveurs en fin de carrière

V.4. Les difficultés pour accéder à la terre freine le développement des systèmes plus extensifs herbagers utilisant plus de surfaces, notamment de prairies

V.4.a. Pression foncière et prix prohibitifs

V.4.b. Accès à la terre agricole limité par la réticence de certains propriétaires à louer

V.4.c. Accès à la terre agricole limitée par l'utilisation de surfaces mobilisées pour un usage non-productif

V.5. Le prix du lait volatile, relativement bas et homogène freine les exploitants dans les projections nécessaires aux démarches de transition

V.5.a. Prix du lait volatile

V.5.b. Prix du lait faible

V.5.c. Prix du lait similaires quel que soit le système d'élevage (en conventionnel)

V.6. La création et le développement de filières de commercialisation de produits de qualité différenciée et d'origine locale sont freinés par différents facteurs

V.6.a. Dépendance économique au partenaire commercial actuel

V.6.b. Relation de confiance avec le partenaire commercial actuel

V.6.c. Difficultés de rassembler plusieurs acteurs autour d'un projet collectif

V.6.d. Difficultés de trouver un abattoir répondant aux besoins du projet

V.6.e. Manque de connaissances et de dialogue entre les acteurs de la filière

V.6.f. Suivi des projets de filière complexe pour les éleveurs

V.6.g. Manque de ressources financières

V.7. Les difficultés pour assurer la valorisation de la viande issue des races mixtes freinent les éleveurs à se lancer dans ce système

V.7.a. Manque de connaissances spécifiques

V.7.b. Difficulté à développer un nouveau circuit de commercialisation

B. Leviers et mesures opérationnelles favorisant le passage vers des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants

Leviers et mesures liés à la première composante du verrouillage (manque de connaissance et d'intérêt pour les pratiques spécifiques)

L.1.a. Démontrer l'intérêt des systèmes d'élevage à moindre utilisation d'intrants en termes de résultats économiques, agronomiques et environnementaux

L.1.b. Assurer la diffusion des pratiques et des résultats de recherche associés aux systèmes à moindre utilisation d'intrants

L.1.c. Faciliter l'adoption des pratiques dans les exploitations

M.1.a. Favoriser les analyses technico-économiques

M.1.b. Fournir des référentiels technico-économiques

M.1.c. Revoir les programmes scolaires et la formation des enseignants

M.1.d. S'assurer que les stages permettent de découvrir différents modes de production

- M.1.e.** Intégrer dans les cours A, B et C des intervenants extérieurs neutres
- M.1.f.** Orienter de façon plus systématique la recherche en fonction des besoins des agriculteurs
- M.1.g.** Assurer la communication des résultats des expérimentations aux agriculteurs et conseillers
- M.1.h.** Soutenir les échanges en groupe de pairs
- M.1.i.** Soutenir le conseil personnalisé et indépendant

Leviers et mesures liés à la deuxième composante du verrouillage (manque d'analyses technico-économiques)

- L.2.a.** Assurer la diffusion des connaissances permettant la réalisation d'analyses technico-économiques
- L.2.b.** Faciliter la réalisation d'analyses technico-économiques couplant l'état des lieux à des pistes de réflexions pour faire évoluer le système d'élevage
- M.2.a.** Assurer la formation de conseillers spécifiques
- M.2.b.** Revoir les programmes de formation agricole
- M.2.c.** Proposer des séances d'information et de formation sur la réalisation d'analyses technico-économiques
- M.2.d.** Proposer des aides publiques pour que les éleveurs puissent se faire conseiller et encadrer
- M.2.e.** Développer des outils d'analyse technico-économique et d'aide à la décision

Leviers et mesures liés à la troisième composante du verrouillage (manque de ressources financières)

- L.3.a.** Utiliser les politiques agricoles et les subventions associées
- L.3.b.** Revoir les systèmes d'accès aux prêts bancaires et aux aides à l'investissement et à la reprise (critères de sélection)
- M.3.a.** Orienter les aides vers les systèmes à moindre utilisation d'intrants
- M.3.b.** Proposer des subventions spécifiques

Leviers et mesures liés à la quatrième composante du verrouillage (accès à la terre)

- L.4.a.** Limiter la pression foncière et le coût du foncier
- L.4.b.** Soutenir financièrement les éleveurs via les politiques agricoles, notamment par les subventions
- L.4.c.** Encourager les propriétaires de terres agricoles à louer aux agriculteurs
- L.4.d.** S'assurer de la valorisation des terres pour la production agricole
- M.4.a.** Plafonner les aides agricoles
- M.4.b.** Passer à un régime d'aide à l'actif
- M.4.c.** Augmenter les aides à l'élevage de ruminants
- M.4.d.** Proposer des mécanismes fiscaux encourageant la location des terres agricoles
- M.4.e.** Réorienter les aides pour favoriser le travail et la production sur les terres

Leviers et mesures liés à la cinquième composante du verrouillage (prix du lait)

L.5.a. Revoir les politiques agricoles, notamment pour remettre en place des mécanismes publics de régulation des prix au niveau européen

L.5.b. Renforcer la capacité de négociation des éleveurs sur la fixation des prix. La répartition de la valeur dans la filière doit être contrôlée de façon à s'assurer que les éleveurs soient rémunérés de façon équitable par rapport aux autres maillons

L.5.c. Favoriser la création de filières assurant des débouchés et des prix rémunérateurs pour les productions de qualité différenciée et issues de systèmes d'élevage herbagers et à moindre utilisation d'intrants

M.5.a. Défendre une politique européenne de régulation des marchés

M.5.c. Fournir aux producteurs des informations en support des négociations

Voir également les M.6.

Leviers et mesures liés à la sixième composante du verrouillage (création et au développement de filières de commercialisation de produits de qualité différenciée et d'origine locale)

L.6.a. Favoriser le développement des filières de commercialisation locales pour les productions de qualité différenciée (en bio et en conventionnel)

M.6.a. Généraliser la formation et le conseil pour la construction de projets de commercialisation

M.6.b. Favoriser les plateformes de rencontre entre acteurs des différents maillons

M.6.c. Développer un annuaire des acteurs des filières

M.6.d. Analyser les initiatives en place et identifier les freins et leviers

M.6.e. Proposer un accompagnement des projets

M.6.f. Proposer des subsides pour soutenir ces projets de commercialisation

M.6.g. Conditionner les aides à l'investissement aux projets collectifs

Leviers et mesures liés à la septième composante du verrouillage (valorisation de la viande des races mixtes)

L.7.a. Favoriser la diffusion et l'adoption des pratiques relatives à la gestion de troupeaux mixtes ainsi que les techniques d'engraissement adaptées aux races mixtes et aux systèmes plus autonomes

L.7.b. Soutenir les éleveurs engagés dans des systèmes d'élevage extensifs et à races mixtes dans leur recherche de partenaires pour valoriser leurs bêtes (engraisseurs, chevilleurs, etc.).

M.7.a. Favoriser la diffusion et l'adoption de pratiques alternatives

Voir également les M.1.

M.7.b. Développer des structures collectives assurant la valorisation de la viande de races mixtes.